

*Direction des finances,
ressources et moyens
Service des finances
Tél. 03 20 66 58 38*

DEC 2024-AC-82

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation pour la location et la maintenance du photocopieur pour le tiers lieu,

Considérant que la société sous-mentionnée a présenté une offre en adéquation avec les besoins exprimés,

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un contrat n°2024-031 ayant pour objet la location et la maintenance du photocopieur pour le tiers lieu, avec la société BUROMATIC59 sise Parc d'activités de l'Aérodrome Ouest – 59316 VALENCIENNE CEDEX

Le marché prend effet à la date de notification et ce pour une durée de 3 mois.

Le montant du loyer trimestriel est fixé à 600.00 € hors taxes soit 720 € toutes taxes comprises.

Le prix du coût copie est de 0.0045 € hors taxes soit 0.0054 € toutes taxes comprises.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le

20 MARS 2024

Pour le Maire et par Délégation,
L'Adjoint aux Ressources Humaines, à la
commande publique et aux affaires juridiques

Pascal NYS

